

**MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB**  
**Place de l'Imbaisse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB**

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 octobre 2016**

L'an deux mille seize, le dix-huit octobre à dix-huit heures trente,  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

**Date de la convocation** : le 13 octobre 2016.

**Présents** : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Lucienne ANDRIEU, Fabien SCHURRER, Malvine MORERA, Bernard ROQUE  
Liz THOUREZ.

**Absents** : Christine FERRET, Marc BRICARD, Patricia ARNOLD, Bertrand CLÉMENT,  
Frédéric COSTE, Marc MAILARD.

**Pouvoirs** : Christine FERRET à Yves ROBIN  
Marc BRICARD à Marie-France MAUREL  
Patricia ARNOLD à Bernadette GUIRAUD  
Bertrand CLÉMENT à Jean-Luc CARMINATI.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 40.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-France MAUREL pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 26 juillet 2016
- 2°) Avenant n°1 de l'acte constitutif du groupement de commandes coordonné par Hérault Énergies
- 3°) Résiliation convention médecine Préventive - Conclusion d'un nouvel accord
- 4°) Création d'une médiathèque - Demande de subventions
- 5°) Indemnité annuelle au receveur municipal
- 6°) Motion de soutien pour le maintien des trésoreries de Bédarieux et de Lamalou-les-Bains
- 7°) Avancement au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe - Création du poste
- 8°) Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- 9°) Modification du tableau de l'effectif communal
- 10°) Enveloppe pour chèques cadeaux aux agents contractuels
- 11°) Enveloppe Indemnité d'Administration et de Technicité.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 26 juillet 2016**

Le procès verbal de la séance du 26 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

**Point n°2 : Avenant n°1 de l'acte constitutif du groupement de commandes coordonné par Hérault Énergies**

Monsieur le Maire rappelle la convention, signée en mars 2015 avec Hérault Énergies, pour constituer un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies.

Ce document, basé sur les consommations de l'année 2013, devait s'appliquer aux marchés passés en 2015. Il convient aujourd'hui de modifier l'article 8.2 de l'acte constitutif pour que la consommation d'énergies de l'année 2015 soit prise en considération pour le calcul des frais de fonctionnement de l'année 2016. La rédaction ainsi modifiée intégrera la prise en compte systématique du chiffre de consommation de l'année précédente pour fixer annuellement la participation de chaque membre du groupement.

Les élus se prononcent favorablement sur cet avenant.

### **Point n°3 : Résiliation de la convention d'adhésion au service de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale - Conclusion d'un nouvel accord**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'actuelle convention d'adhésion au service prévention - pôle médecine préventive - sera résiliée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il indique que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault a récemment approuvé une nouvelle convention relative à la mise à disposition du pôle médecine préventive de l'établissement auprès des collectivités et des établissements publics du département.

L'objectif du nouvel accord est d'optimiser le fonctionnement du pôle médecine préventive et par conséquent l'amélioration du service rendu aux entités adhérentes.

Afin d'assurer aux agents de la commune une surveillance médicale de qualité, le conseil municipal approuve la signature de la convention à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Point n°4 : Création d'une médiathèque**

#### **Demande de subventions auprès de la DRAC, de la Région, du Département et de l'État**

Alternative-Éco-Logis, maître d'œuvre désigné pour l'étude de réhabilitation de la maison LISSERRE, a présenté un avant projet dont le coût est évalué à 270 885, 83 € HT.

Monsieur le Maire explique que pour cette réalisation, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région et le Département peuvent apporter leur concours financier. Il ajoute que l'État peut être solliciter pour la mise en accessibilité du bâtiment.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider l'avant projet proposé par le maître d'œuvre et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de chacune des institutions susceptibles de participer au financement de cette opération.

### **Point n°5 : Concours de M. GIBELIN, receveur municipal - Attribution d'indemnité**

Le receveur municipal assure, tout au long de l'année, une prestation de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Pour cette mission, la commune lui alloue une indemnité dont le montant brut s'élève à 484, 69 €, pour l'année 2016.

A 12 voix pour et 1 contre, les élus présents approuvent l'attribution de cette indemnité.

### **Point n°6 : Motion de soutien pour le maintien des trésoreries de Bédarieux et de Lamalou-les-Bains**

La Direction des Finances Publiques prévoit de fermer la trésorerie de Bédarieux et de transférer ses compétences à la trésorerie de Lamalou, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur le Maire expose les difficultés déjà rencontrées par le personnel de la trésorerie de Lamalou pour assurer les missions qui lui sont confiées. Il indique la charge de travail supplémentaire engendrée par un tel transfert risquerait de mettre à mal les services rendus aux contribuables et aux collectivités.

Il demande que la commune apporte son soutien au mouvement engagé pour l'annulation de ce projet.

Le conseil municipal décide de suivre Monsieur le Maire dans cette direction et de signer la motion de soutien.

### **Point n°7 : Avancement au grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire expose que l'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe remplit les conditions d'ancienneté pour être promu au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe. Après avoir obtenu un avis favorable de la Commission Paritaire, il propose de créer le poste équivalent à cet avancement et de supprimer parallèlement le poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe devenant vacant.

A l'unanimité des élus approuve cette proposition.

### **Point n°8 : Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire rappelle qu'au regard de l'augmentation de l'effectif des enfants de l'école, un agent a été recruté en Contrat Avenir, en 2013, pour une durée de trois ans. Par ailleurs, un adjoint technique intervenant à l'école, sur un poste de 26 heures, est parti à la retraite.

Pour maintenir l'équilibre du personnel de l'école, il convient de pérenniser la situation de l'agent en emploi aidé, d'autant plus que son contrat arrive à terme.

Pour ce faire Monsieur le Maire, propose de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en remplacement du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 26 heures qui sera supprimé. Le conseil municipal valide collégalement cette décision du Maire.

#### **Point n°9 : Modification du tableau de l'effectif communal.**

Pour intégrer les changements qui ont été opérés au sein du personnel, le tableau de l'effectif doit être modifié comme suit :

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>	<b>NBRE POSTES</b>	<b>OBSERVATION</b>
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	1	Pourvu
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	2	Pourvus
<b>FILIERE SOCIALE</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>	<b>NBRE POSTES</b>	<b>OBSERVATION</b>
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1	Pourvu
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>	<b>NBRE POSTES</b>	<b>OBSERVATION</b>
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	1	Pourvu
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	3	Pourvus
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet	2	20 H/sem. - dont 1 non pourvu
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet	1	30 H/semaine - Pourvu

Le conseil municipal accepte le tableau de l'effectif communal tel que présenté ci-dessus.

#### **Point n°10 : Enveloppe pour chèques cadeaux aux agents contractuels**

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le montant de l'enveloppe destinée à l'acquisition de chèques cadeaux à distribuer aux agents contractuels qui ne peuvent pas bénéficier d'indemnités autres. Le montant pour 2016 est fixé à 700 €. Les élus votent favorablement pour le montant de cette enveloppe.

#### **Point n°11 : Enveloppe Indemnité d'Administration et de Technicité**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le maintien de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) allouée aux agents titulaires, chaque année, conformément à la législation de la fonction publique territoriale. Il fixe le coefficient à 4 et le montant de l'enveloppe globale à 14 153,98 €.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Réfection voirie de la nouvelle station d'épuration :**

Monsieur le Maire indique que le Département a accordé une subvention de 15 000 €, dans le cadre du FAIC, pour engager la réfection de la voirie qui dessert la nouvelle station d'épuration.

#### **Formation de secourisme :**

L'association "Béziers Secourisme et Sauvetage" propose de dispenser des formations aux gestes de premiers secours, sur la commune. Le coût par participant est de 45 €.

Les élus décident de communiquer cette information par voie d'affichage pour évaluer le nombre de personne intéressées avant de programmer cette action.

Une intervention auprès des enfants de l'école pourrait aussi être envisagée.

#### **Prévention routière :**

Pour répondre favorablement à une demande de l'association "Prévention Routière", les élus décident de lui allouer une subvention de 80 € pour l'année 2017. En contrepartie, il sera étudié la faisabilité d'organiser une animation à l'école pour sensibiliser les enfants au bon comportement face aux dangers potentiels de la voie publique.

#### **Fondation du Patrimoine :**

Monsieur le Maire indique que le démarrage de la collecte de fonds est prometteur. Les élus sont chargés d'inciter leur entourage à apporter leur contribution à cette opération. Bien qu'aucun délai ne soit fixé, il est évident que plus vite la somme nécessaire pour engager les travaux sera atteinte, plus vite ceux-ci seront mis en œuvre. L'urgence se situe au niveau de l'autel.

**Nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) :**

Ce nouveau régime est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il annule et remplace le précédent (I.A.T.). Le calcul sera basé sur la fonction et la valeur professionnelle de l'agent bénéficiaire. L'autorité territoriale doit faire le choix des critères d'attribution.

**Inauguration de la nouvelle station d'épuration :**

La dernière phase de travaux est en cours de réalisation. La station sera opérationnelle avant la fin de l'année. Monsieur le Maire propose de fixer la date de l'inauguration au vendredi 9 décembre à 11 heures.

**Vœux du Maire :**

Monsieur le Maire présentera ses vœux à la population le samedi 7 janvier 2017 à 18 heures.

**Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) :**

Une réflexion est menée pour la réalisation de ce projet.

La séance est levée à 21 heures 15.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB, le 20 octobre 2016.  
Le Maire, Yves ROBIN

